



GEMENG  
HABSCHT

# AVIS

---

## Règlement Communal d'urgence de circulation temporaire

### Interdiction de circulation pont «Baafelt»

Pour des raisons de sécurité, le collège des bourgmestre et échevins, lors de sa séance du 2 juin 2020, a arrêté un règlement de circulation temporaire avec la teneur suivante :

- Art. 1<sup>er</sup> : A partir du 3 juin 2020 et jusqu'au plus tard le 31 décembre 2020, toute circulation sur le pont au lieu-dit «Baafelt» est interdite, sauf cyclistes et piétons.
- Art. 2 : La réglementation en question sera signalée conformément aux prescriptions afférentes du Code de la Route.
- Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'art. 26 de la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Eischen, le 2 juin 2020.  
Pour le Collège Échevinal

Le Secrétaire  
(s.) Paul Reiser

Le Bourgmestre  
(s.) Serge Hoffmann



Administration  
Communale

Place Denn  
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

[www.habscht.lu](http://www.habscht.lu)